Comité scientifique temporaire - Réglementation relative aux micro-organismes et toxines (MOT) : bactéries, toxines et virus inscrits sur la liste prévue à l'article L. 5139-1 du CSP

PUBLIÉ LE 05/04/2022 - MIS À JOUR LE 29/05/2026

Missions

Le comité scientifique spécialisé temporaire est chargé de formuler un avis au directeur général de l'ANSM sur les bactéries, toxines et virus, devant figurer sur la liste prévue à l'article L.5139-1 du code de la santé publique au regard des critères de sécurité biologique et de sûreté
biologique.

Membres

- BAIZE Sylvain
- BELLANGER Laurent
- BOIREAU Pascal
- GAME Yvette
- JACQUES Isabelle
- KODJO Angeli
- LEPARC-GOFFART Isabelle
- MAILLES Alexandra
- MERENS-GONTIER Audrey
- MONTCHATRE-LEROY Elodie
- MOREL Yannick
- NAFFAKH Nadia
- DIOCHOT-GEORGI Sylvie